

## **RESUME DU PROCES VERBAL DE LA NEUVIEME (9<sup>e</sup>) SESSION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT SENEGAL II**

Le Ministre, Secrétaire Général adjoint de la Présidence de la République, Monsieur Diatourou NDIAYE a présidé la neuvième session du Conseil de surveillance du Millennium Challenge Account Sénégal II le vendredi 30 mars 2022 à l'hôtel Radisson Blu à Dakar.

Le Ministre, Secrétaire Général adjoint de la Présidence de la République, Monsieur Diatourou NDIAYE, a au cours de son allocution d'ouverture, a remercié Madame Molly Glenn pour le support continu apporté à l'entité MCA.

En ce qui concerne, le procès-verbal de la 8<sup>e</sup> session, M. Diatourou Ndiaye a estimé que celui-ci transcrivait de manière fidèle les travaux de la 8<sup>e</sup> session qui s'est tenue le 30 décembre 2021 et le Conseil l'a approuvé par Résolution n° MCASENII-CS09-RES001.

Sur instruction du Président du Conseil, le Directeur général de MCA-Sénégal, M. Oumar DIOP a procédé à la lecture du tableau renseignant les différentes recommandations formulées par le Conseil lors de sa 8<sup>e</sup> session et les différentes actions mises en œuvre par la Direction de l'entité MCA.

Sur un autre chapitre, le DG de MCA-Sénégal a informé le Conseil qu'après 9 réunions ordinaires, la Direction de l'entité MCA proposait au Conseil d'organiser la 10<sup>e</sup> session dans un hôtel sur la petite côte, dans le cadre d'une retraite placée sous le signe de la réflexion et du partage sur les aspects liés à la gouvernance du Compact. Il est également prévu une visite de site des projets du Compact en marge de la retraite.

Le Directeur a aussi fait le point sur l'état d'avancement du Compact avec les activités phares réalisées depuis la 8<sup>e</sup> session du Conseil de Surveillance. Il a aussi indiqué que la totalité des conditions préalables à l'entrée en vigueur du Compact ont été satisfaites. Le DG a ensuite passé en revue l'état d'avancement des conditions liées aux décaissements des fonds du Compact, qui sont au nombre de quinze (15) dont onze (11) ont déjà été satisfaites. Et pour les cinq restantes le travail est en cours pour répondre aux exigences du Compact. En outre, des points d'attention particuliers ont été notés sur certains aspects du Programme notamment le volet environnemental et social, le volet Genre et Inclusion Sociale, le volet Suivi-Evaluation ainsi que la Passation des Marchés. Une présentation a été faite sur l'exécution des activités du projet Transport, Réforme et Accès et la situation budgétaire des fonds du Compact a été présentée.

Aux termes des échanges, le Président du Conseil est passé au point relatif à l'examen des différents documents soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance. Les résolutions suivantes ont été approuvées :

- Résolution n° MCASENII-CS09-RES002 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'accord d'entité de mise en œuvre entre le MCA-Sénégal et la Société Nationale d'Electricité (Senelec).
- Résolution n° MCASENII-CS09-RES003 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'accord d'entité de mise en œuvre avec la Commission de Régularisation du Secteur de l'Energie (CRSE).
- Résolution n° MCASENII-CS09-RES004 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'accord d'entité de mise en œuvre avec la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC).
- Résolution n° MCASENII-CS09-RES005 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'amendement n°1 du Contrat de Studio Araignée.
- Résolution n° MCASENII-CS09-RES006 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'Amendement n°1 au Contrat de DIGICOM pour la création du site internet de MCA-Sénégal II.
- Résolution n° MCASENII-CS09-RES007 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'Amendement n°6 au contrat du Groupement JESA SA /ANTEA France (MOSES).
- Résolution n° MCASENII-CS09-RES008 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'Amendement n°1 au contrat du Consultant individuel A.B. Mbengue pour des services de Spécialiste en Finances
- Résolution n° MCASENII-CS09-RES009 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'Amendement n°1 au contrat de Mme M. C. DIEME pour des services de Responsable des Services Généraux.
- Résolution n° MCASENII-CS09-RES010 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'organigramme modifié sauf en ce qui a trait à la création du poste de PMO.
- Résolution n° MCASENII-CS09-RES011 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte le Plan de Passation des Marchés n°13.